



Assemblée générale

Distr. générale
28 décembre 2000
Français
Original: anglais

**Comité préparatoire de la Réunion internationale
de haut niveau chargée d'examiner la question
du financement du développement
à l'échelon intergouvernemental
Deuxième session de fond
12-23 février 2001**

**Rapport de la Consultation régionale sur le financement
du développement dans la région de l'Amérique latine
et des Caraïbes
Bogota, 9 et 10 novembre 2000**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-7	2
II. Résumé des propositions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	8-25	3
III. Groupes thématiques	26-52	6
Groupe 1. La prévention et la gestion des crises extérieures : aspects systémiques et politiques nationales	26-31	6
Groupe 2. L'accès aux ressources extérieures aux fins du financement du développement	32-37	7
Groupe 3. Rôle clef du commerce en tant que facteur de financement du développement	38-41	8
Groupe 4. Contraintes extérieures et surendettement	42-45	8
Groupe 5. Aspects nationaux du financement du développement	46-52	9
IV. Préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau : perspective des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	53	10
V. Autres interventions	54	13
Annexe		
Liste des membres des groupes de travail		18

I. Introduction

1. La réunion a été ouverte par Clemencia Forero Ucross, Ministre des affaires étrangères (par intérim) de la Colombie et Juan Manuel Santos, Ministre des finances et du crédit public. Dans leurs déclarations, les Ministres ont souligné l'importance du rôle de la Consultation régionale aux fins de l'examen et de l'adoption de propositions en vue de la mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale. Ils ont souligné le coût élevé de l'instabilité et le fait qu'une coopération de grande ampleur à l'échelle mondiale était indispensable pour faire de l'environnement financier un moteur du développement.

2. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), José Antonio Ocampo, et le Président de la Banque interaméricaine de développement, Enrique V. Iglesias, ont également pris la parole à la séance d'ouverture. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a noté que les conclusions présentées dans le document du Secrétariat intitulé « Croissance dans la stabilité : financement du développement dans le nouveau contexte international » (voir plus loin, sect. II) soulevaient plusieurs défis à savoir accroître les taux d'investissement et d'épargne, encourager le développement financier et la croissance des exportations, et combiner ces efforts avec les initiatives prises à l'échelon national pour réduire la vulnérabilité excessive des pays de la région aux fluctuations cycliques des flux financiers externes. Le cadre extérieur devrait faciliter l'accès des exportations de la région aux marchés, promouvoir une nouvelle architecture financière capable de réduire sensiblement l'instabilité des capitaux et favoriser la mise en place de mécanismes garantissant à tous les pays en développement l'accès à un volume suffisant de ressources extérieures dans des conditions appropriées. Le Secrétaire exécutif a conclu en soulignant que les éléments essentiels de la nouvelle architecture financière internationale étaient la participation appropriée des pays en développement aux institutions pertinentes, la gestion autonome, par ces pays, de leurs propres politiques de développement, et le rôle décisif des institutions régionales et sous-régionales. Le Président de la Banque interaméricaine de développement a noté que le financement du développement avait joué un rôle fondamental en Amérique latine au cours des années 90, période durant laquelle la région a continué à dépendre dans une large mesure des res-

sources financières extérieures et où son accès à ce type de financement était très limité et incertain. Il fallait que le système financier devienne fiable, et la réalisation de cet objectif était un problème systémique qui appelait une solution systémique. L'intervenant a invité les participants à la Consultation à examiner les principes à la base de la nouvelle architecture financière internationale : la création de mécanismes permettant aux pays d'avoir accès aux liquidités pour combattre la contagion, la nécessité d'éviter les formes procycliques de réglementation de la part des pays fournissant des ressources financières, l'harmonisation des rôles du secteur privé et du gouvernement, la nouvelle conception du rôle des organisations internationales et la démocratisation de la prise de décisions.

3. Les représentants de 31 États membres de la CEPALC, de 3 États Membres de l'ONU mais non de la CEPALC, de 12 organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, de 6 organisations intergouvernementales et de 10 organisations non gouvernementales ont participé à la réunion.

4. Le représentant de la Colombie, Jairo Montoya Pedroza, Vice-Ministre des affaires étrangères, a assuré la présidence de la réunion; Andrés Valencia, Ambassadeur du Mexique en Colombie, Juan Gabriel Valdés, Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Julian R. Hunte, Représentant permanent de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies, ont exercé les fonctions de présidents adjoints; enfin, Gert Rosenthal, Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies, a exercé les fonctions de rapporteur.

Organisation des travaux

5. Les travaux se sont déroulés en séances plénières articulées autour de cinq groupes thématiques. (On trouvera en annexe la liste des intervenants.) En outre, un groupe ouvert à toutes les délégations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui a été constitué le premier jour de la Consultation, a oeuvré, parallèlement à cette dernière, à l'élaboration de la perspective des différents pays.

6. On trouvera dans la section II du présent document une récapitulation des propositions présentées par la CEPALC. La section III rend compte des discussions menées par chaque groupe thématique, présente un aperçu à la fois de l'exposé des intervenants et des ob-

servations faites par les pays participants. La déclaration approuvée par le groupe de rédaction à composition non limitée, intitulée « Vers la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental : perspective de l'Amérique latine et des Caraïbes », est reproduite dans la section IV. Comme convenu lors de la réunion, les États Membres ont jusqu'au 20 janvier 2001 pour présenter leurs observations sur le rapport.

7. Les délégations des États-Unis et de Sainte-Lucie, la seconde agissant au nom de la Communauté des Caraïbes, ont présenté des déclarations qui font l'objet de la section V.

II. Résumé des propositions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

8. Tout au long des années 90, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a de nouveau eu accès à des ressources financières extérieures, ce qui a ouvert la voie au progrès de la gestion macroéconomique, grâce à la réduction de l'inflation et à la reprise de la croissance économique. À de rares exceptions près cependant, les pays de la région n'ont pas atteint les taux d'épargne et d'investissement requis pour parvenir à des taux élevés de croissance de la production. Le taux annuel moyen de croissance de 3,3 % qu'ils ont enregistré pour la période allant de 1990 à 2000 est non seulement inférieur à celui de 5,5 % correspondant aux 30 années qui ont précédé la crise de la dette mais est également inférieur au taux de 6 % jugé nécessaire par la CEPALC pour atteindre les objectifs ambitieux du développement économique et social, particulièrement en ce qui concerne la réduction de la pauvreté.

9. Dans le même temps, les tendances des flux internationaux de capitaux ont suscité des préoccupations dans deux domaines. Premièrement, sauf en ce qui concerne les investissements étrangers directs, ces flux ont été caractérisés par leur forte instabilité. Cette situation, conjuguée à des politiques nationales ayant souvent pour effet d'accentuer les cycles de finance-

ment extérieur au lieu de les atténuer, s'est traduite par une forte corrélation entre les flux de capitaux et les cycles économiques dans les pays de la région. Deuxièmement, un groupe important de pays, en particulier les pays les moins développés, n'a pas profité des flux les plus dynamiques.

10. Ces différents faits soulèvent d'importants problèmes auxquels tous les pays de la région doivent faire face; néanmoins, un contexte international favorable est également nécessaire au succès des efforts déployés par les pays. Pour parvenir à un taux de croissance de l'ordre de 6 % par an, il est indispensable que leurs taux d'investissement soient supérieurs de 4 à 6 % aux taux moyens enregistrés durant les années 90. Pour que leur vulnérabilité actuelle aux aléas des financements extérieurs n'augmente pas, il est indispensable que les ressources financières supplémentaires destinées aux investissements proviennent, essentiellement, d'une expansion parallèle de l'épargne nationale, accompagnée par un développement financier national adéquat garantissant l'utilisation la plus efficace possible de cette épargne aux fins d'investissements productifs.

11. L'étude met l'accent sur l'importance du réinvestissement des profits des entreprises privées et de l'épargne publique dans le cadre de cet effort visant à accroître les taux d'épargne nationale. Elle souligne également la contribution que les ménages et les individus peuvent apporter à cet objectif, en particulier en épargnant à des fins précises, dans le cadre de fonds de pension, pour le logement ou l'éducation.

12. Le développement dynamique du système financier et des marchés des capitaux exige des règles de base fiables et des cadres réglementaires rigoureux permettant de garantir la stabilité des systèmes pertinents et une protection adéquate des épargnants. En dépit des efforts que la région a déjà déployés pour adopter les normes internationales de réglementation et de supervision financières, beaucoup reste à faire dans ce domaine. Un aspect essentiel de ces efforts concerne la promotion de nouveaux agents et instruments susceptibles de compléter les segments non existants ou sous-développés des marchés des capitaux et des marchés financiers, notamment des marchés secondaires sains, des fonds d'investissement et de capital-risque et des fonds de garantie, l'assurance-crédit et d'autres instruments de couverture. Lors de la création de ces nouveaux mécanismes, il est essentiel que des règles appropriées d'administration financière soient en place

* Établi sur la base du document intitulé « Croissance dans la stabilité : financement du développement dans le nouveau contexte international » [LC/G.2117 (CONF.89/3)], présenté par le Secrétaire exécutif de la CEPALC.

pour garantir les droits des épargnants grâce à l'application de règles de transparence et à la divulgation en temps opportun d'informations complètes et exactes.

13. Les banques de développement publiques ont un rôle important à jouer parce qu'elles peuvent acheminer des ressources dans des domaines où le volume des ressources offertes par le marché privé ou les conditions dont elles sont assorties ne sont pas idéaux, comme dans le cas du financement de microentreprises et de petites entreprises, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, de programmes de construction de logements sociaux, de développement durable, de la restructuration de la production et de l'innovation technologique. Toutefois, pour que ces efforts puissent porter des fruits, une transparence maximum concernant le coût financier des subventions fournies par l'intermédiaire des banques de développement est indispensable, et tout doit être fait pour que les obligations soient honorées en temps voulu, de préférence grâce au recours à des institutions privées comme agents de premier rang pour l'acheminement des ressources.

14. Il est essentiel d'accroître les capacités d'exportation pour parvenir à un niveau adéquat de ressources extérieures et réduire la vulnérabilité extérieure. C'est pourquoi il est important de créer un environnement favorable aux exportations basé sur des taux de change compétitifs, l'adoption de politiques de promotion des exportations et la création de conditions de concurrence systémique grâce au développement d'une infrastructure de qualité et à des chaînes dynamiques de production. Pour que ces efforts soient couronnés de succès, il est indispensable d'améliorer les conditions d'accès aux marchés extérieurs de biens et de services.

15. La croissance des taux d'investissement et d'épargne, le développement financier et l'expansion des exportations doivent être associés, au plan national, à des efforts visant à réduire l'extrême vulnérabilité économique des pays de la région aux cycles financiers externes. Ceci signifie en particulier qu'en cas d'accroissement soudain des moyens de financement, il conviendra d'appliquer des normes prudentielles clairement définies, dans la mesure où les crises économiques ont souvent leur origine dans des périodes d'entrées excessives de capitaux qui sapent progressivement les bases macroéconomiques fondamentales des pays bénéficiaires.

16. La CEPALC estime qu'il faut faire face à ce genre de situation au moyen d'un ensemble de mesures : fonds généraux de stabilisation des recettes publiques; politiques monétaires et politiques de crédit rigoureuses en période de boom économique; réglementation prudentielle du compte de capital, de préférence grâce à des instruments basés sur les prix; réglementation et supervision prudentielles des systèmes financiers et gestion active de ces systèmes en période d'expansion rapide pour éviter toute accumulation de risques excessifs; et politique de gestion du passif visant à améliorer le calendrier d'échéances de la dette publique et privée, aussi bien interne qu'externe. En outre, bien qu'il n'existe pas de régime des changes parfait pour tout pays et en toute circonstance, l'étude examine les avantages d'une flexibilité conçue pour concilier les exigences contradictoires de la stabilité et de la flexibilité auxquelles doivent répondre les régimes de change existants.

17. Le contexte extérieur devrait garantir trois éléments essentiels : premièrement, l'accès aux marchés pour les exportations des pays de la région; deuxièmement, la mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale qui, grâce à une amélioration de la gouvernance, contribue à accroître la stabilité des flux de capitaux; troisièmement, la création de mécanismes qui aident les pays relativement moins développés à avoir également accès à un volume adéquat de ressources extérieures à des conditions satisfaisantes.

18. Les efforts visant à accroître les exportations doivent aller de pair avec une amélioration de l'accès aux marchés extérieurs. Les pays industrialisés continuent à appliquer des politiques extrêmement protectrices aux produits agricoles et aux articles manufacturés « sensibles » des pays en développement, et ils font souvent preuve d'une attitude protectionniste en appliquant des mesures de précaution et en opposant des barrières techniques aux exportations des pays de la région. En outre, les pays insulaires dont les préférences commerciales se sont considérablement amenuisées doivent recevoir des ressources adéquates et un appui technique pour pouvoir moderniser et diversifier leur base d'exportation.

19. L'instabilité profonde du système financier international est associée à la forte asymétrie qui existe entre les nouveaux marchés financiers et l'absence de gouvernance macroéconomique et financière appropriée au niveau international. Or seules une amélioration de la coordination des politiques macroéconomi-

ques des grands pays développés, visant à garantir une plus grande stabilité macroéconomique au niveau mondial, et l'acceptation par tous les pays, de mécanismes de surveillance prudentielle des politiques macroéconomiques pourront améliorer la gouvernance. La stabilité financière internationale dépend aussi de l'existence d'un cadre institutionnel approprié au niveau mondial, fondé sur des normes minimales en matière de réglementation et de supervision prudentielles des systèmes financiers et d'information indispensables au bon fonctionnement des marchés financiers. Enfin, il faut des institutions appropriées, capables de faire face aux crises.

20. Ces institutions peuvent être de deux types. Premièrement, il importe d'améliorer la capacité dont disposent les pays pour offrir un financement d'urgence en période de crise et créer des mécanismes appropriés pour fournir des liquidités aux pays qui ont des bases macroéconomiques solides lorsqu'ils doivent faire face à des problèmes de contagion. Dans les deux cas, l'objectif souhaité ne peut être atteint que si le Fonds monétaire international (FMI) dispose lui-même de ressources grâce à l'émission temporaire de droits de tirage spéciaux (DTS). Il convient de noter, bien entendu, qu'une utilisation accrue des DTS dans le système financier international constitue une fin en soi qui a longtemps été préconisée par les pays en développement. Toutefois, pour éviter tout problème de risque moral, ces mécanismes de financement spéciaux doivent être liés à la création d'instruments permettant aux agents privés d'intervenir en cas de crise. Sans préjudice du principe de négociations volontaires entre créanciers et débiteurs, les règles internationales doivent être conçues de manière à garantir la participation de toutes les parties à ces négociations et à empêcher celles-ci de se poursuivre indéfiniment, ce qui suppose la mise en place de mécanismes d'arbitrage multilatéral appropriés.

21. Pour assurer l'accès aux ressources, il importe de mettre au point des mécanismes permettant à tous les pays de profiter des investissements étrangers directs et des flux de crédit privés. Les investissements étrangers directs sont relativement bien répartis dans la région, mais il faut encore accorder l'attention en priorité à leur lien avec l'économie des différents pays. Les flux de crédits privés étant beaucoup plus concentrés, il importe de mettre en place des mécanismes ayant pour objet de fournir des garanties ou d'assurer un cofinancement par les banques de développement multilatéral,

pour permettre aux pays qui n'ont pas encore profité de ces flux d'accéder plus facilement aux marchés. Des efforts en ce sens sont déjà entrepris dans certains domaines nouveaux ouverts aux investissements privés, en particulier dans le secteur de l'infrastructure.

22. Les banques multilatérales ont apporté une contribution importante au financement de la région, et continueront d'y jouer un rôle décisif à l'avenir. Elles jouent avant tout un rôle essentiel dans la mobilisation de ressources en faveur de pays relativement moins développés. Leurs portefeuilles de prêts destinés à l'ensemble des pays de la région sont diversifiés et reflètent la priorité que ces institutions accordent au développement social, au développement durable, à la réforme de l'État et à l'octroi de ressources aux micro et petites entreprises, toutes activités qui revêtent une priorité sociale élevée. Elles offrent également des conditions plus avantageuses, aussi bien sur le plan des coûts que sur celui des échéances, que les institutions financières privées, même dans le cas des pays de la région dont les revenus relatifs sont plus élevés. Ceci tend à montrer que les marchés privés surestiment parfois les risques, surtout – mais pas exclusivement – en période de crise. Enfin, les banques multilatérales fournissent des ressources financières sur une base anticyclique, ce qui contribue à atténuer les chocs extérieurs. Elles constituent en particulier la seule source de financement à long terme disponible en période de crise. Leur appui est essentiel même pour les pays dont les revenus relatifs sont plus élevés et il a joué un rôle décisif en rétablissant la confiance dans les pays touchés.

23. L'aide publique au développement (APD), de son côté, continue à jouer un rôle essentiel pour ce qui est d'assurer des ressources financières aux pays moins développés et de fournir des biens collectifs internationaux ou des biens comportant d'importantes externalités comme la paix, le développement durable et la lutte contre le problème mondial des drogues. À l'avenir, la priorité devrait être donnée aux efforts visant à atteindre l'objectif pour l'APD convenu dans le cadre des Nations Unies, représentant 0,7 % du produit intérieur brut (PIB) des pays industrialisés, et à veiller à ce que l'utilisation de ces ressources soit plus transparente et plus efficace. L'initiative en faveur des pays pauvres fortement endettés, au bénéfice de laquelle quatre pays de la région sont admissibles, devrait pour sa part être appliquée avec plus de souplesse, et des ressources adéquates devraient être dégagées en vue de son finan-

cement, afin que les autres pays en développement n'aient pas à supporter une part disproportionnée de ce financement, que ce soit directement ou par le biais d'un élargissement de l'éventail des taux d'intérêt et d'une réduction des ressources disponibles auprès des banques multilatérales aux fins de la coopération technique.

24. Dans la construction de cet édifice mondial, il convient de garder présents à l'esprit trois impératifs : la nécessité d'assurer la participation adéquate des pays en développement aux institutions pertinentes, la nécessité de défendre le droit des pays d'adopter les politiques qu'ils jugent appropriées aux fins de leur propre développement et la nécessité de veiller à ce que les normes internationales tiennent compte de la capacité d'absorption des différents pays, eu égard à leur niveau de développement institutionnel.

25. Il convient de souligner le rôle décisif que les institutions de la région jouent dans l'interaction positive entre les efforts déployés à l'échelon national et un contexte international adéquat. Ces institutions s'occupent d'une vaste gamme de questions, y compris les accords d'intégration commerciale, qui jouent un rôle crucial dans la diversification de la base d'exportation des pays de la région; le vaste réseau de banques de développement constitué par la Banque interaméricaine de développement et les banques de développement sous-régional, qui constituent la principale source de financement multilatéral dans la région; le Fonds latino-américain de réserve, institution presque unique dans le monde en développement, qui a si bien fonctionné dans la Communauté andine ces dernières décennies et dont la composition a commencé à s'élargir; et les efforts déployés récemment pour coordonner les politiques macroéconomiques. La région doit s'efforcer de consolider tous ces processus et institutions et de renforcer la coopération régionale dans son ensemble. La mise en place d'institutions régionales solides ne va pas à l'encontre de la mondialisation; au contraire, elle contribue au renforcement de l'édifice mondial.

III. Groupes thématiques

Groupe 1. La prévention et la gestion des crises extérieures : aspects systémiques et politiques nationales

26. Les membres du Groupe ont noté que, pour le financement du développement, la mondialisation financière offrait d'importants avantages sur le plan de l'efficacité, mais qu'elle se produisait dans le cadre d'un système financier international rendu instable par le fait que le développement dynamique des marchés financiers s'accompagnait d'une absence de gouvernance macroéconomique et financière satisfaisante au niveau mondial. Il était donc urgent de procéder à des réformes fondamentales de l'architecture financière internationale et des politiques macroéconomiques des pays de la région. Si l'on voulait assurer la stabilité financière sur le plan international, il fallait un cadre institutionnel adéquat incorporant des règles prudentielles et des normes de contrôle. Les pays participants ont souligné qu'en vue de l'amélioration du système financier international, il importait que les pays en développement jouent un rôle approprié dans les institutions compétentes, de façon qu'il y ait une autonomie adéquate dans l'élaboration des politiques nationales et que les règles et normes internationales tiennent compte du niveau de développement institutionnel des différents pays et de leur capacité d'absorption.

27. Sur le plan international, il était important de veiller à ce que les politiques macroéconomiques appliquées par les principaux pays soient cohérentes, qu'il existe des réglementations financières à même d'éviter l'accumulation de risques excessifs et que les organisations régionales, sous-régionales et multilatérales, de même que les organismes du secteur privé, aient la possibilité d'intervenir rapidement en cas de menaces à la stabilité. Cette nouvelle architecture financière internationale devait être conçue de façon à permettre une participation adéquate des pays les moins avancés.

28. Il importait aussi de renforcer la capacité qu'a le Fonds monétaire international d'offrir un financement exceptionnel en cas de crise, et de mettre en place des mécanismes permettant aux pays dotés d'une base macroéconomique solide mais touchés par des problèmes de contagion d'obtenir des liquidités. Les participants ont aussi souligné la contribution précieuse que des organisations sous-régionales, telles que le Fonds latino-américain de réserve (FLAR), pouvaient apporter pour éviter des problèmes de liquidités extérieures et pour y remédier.

29. Sur le plan national, il fallait s'attacher à renforcer les systèmes de réglementation et de contrôle financiers, à mettre en place une forme anticyclique de

gestion des politiques macroéconomiques, à diversifier les exportations de façon à réduire la vulnérabilité aux facteurs extérieurs et à améliorer la gouvernance, qui comprend des éléments politiques, institutionnels, judiciaires et sociaux, ainsi que des variables économiques. En outre, il fallait gérer avec prudence les booms financiers, car il était fréquent que les crises économiques couvrent pendant les périodes d'apports excessifs de capitaux.

30. Pour se protéger des fluctuations extérieures, les pays pouvaient, en premier lieu, adopter des politiques budgétaires saines, bien structurées conçues en fonction d'un horizon intertemporel; en deuxième lieu, adopter des politiques monétaires saines, fondées sur l'existence d'une banque centrale autonome, ayant pour fonction essentielle de maîtriser l'inflation; et, adopter des réglementations régissant les positions découvertes des banques et de leurs principaux débiteurs, tout en évitant les risques de change et la non-concordance des échéances.

31. Les participants au débat général ont noté combien il importait que le secteur privé participe au règlement des crises, surtout en ce qui concerne la restructuration de la dette. L'accent a aussi été mis sur la proposition tendant à ce que le FMI crée des droits de tirage spéciaux à titre temporaire afin de renforcer la confiance en période de crise.

Groupe 2. L'accès aux ressources extérieures aux fins du financement du développement

32. Soulignant qu'il importait d'avoir accès aux ressources extérieures de façon permanente, les intervenants ont noté que le volume, l'échelonnement et les conditions de ce financement ne concordaient souvent pas avec les besoins des pays. Tous les pays devraient bénéficier d'investissements étrangers directs (IED) et d'apports de capitaux privés. Les IED étaient répartis assez équitablement dans la région mais les courants de capitaux privés étaient beaucoup plus groupés, et les banques multilatérales, régionales et sous-régionales devaient mettre au point des systèmes de garantie ou des mécanismes de cofinancement afin d'ouvrir à ces apports les pays n'en ayant pas encore bénéficié. À cet égard, les intervenants ont envisagé l'idée d'une « éthique » de la mondialisation, celle-ci étant censée soutenir les efforts de développement de façon à ré-

duire la pauvreté et le sous-emploi et à éliminer les conséquences de ces phénomènes sur les migrations.

33. Les intervenants ont souligné le rôle des institutions multilatérales, régionales et sous-régionales s'agissant d'attirer des capitaux dans la région et, ce faisant, d'aider à compenser le peu d'intérêt que les investisseurs privés portent aux projets ayant un fort taux de rentabilité sociale. Il fallait aussi prendre des mesures garantissant un accès plus permanent au financement offert par les institutions multilatérales et visant à renforcer les banques de développement régionales et sous-régionales. Pour leur part, les institutions régionales servaient à l'intermédiation des ressources parvenant à la région et leurs efforts à cet égard étaient régis par leur identité régionale et leur autonomie. Elles avaient renforcé leur capacité de jouer un rôle de catalyseur et un rôle anticyclique en tant qu'intermédiaires financiers aidant à renforcer les systèmes financiers nationaux, à soutenir la gestion macroéconomique et à offrir un financement à long terme destiné à une très large gamme de projets correspondant aux besoins des pays.

34. Examinant la question du renforcement de l'accès des pays au financement privé, sous forme, d'une part, d'investissements étrangers directs et, d'autre part, de prises de participation et de créances, les intervenants ont mis en regard la stabilité des premiers et la forte volatilité des derniers. Les flux d'investissements étrangers directs étaient intéressants, mais ils risquaient d'avoir des effets sur l'équilibre de la balance extérieure lorsque les bénéficiaires étaient rapatriés, ils étaient concentrés dans certains secteurs et ils avaient tendance à provoquer la constitution d'enclaves dans l'économie nationale. Dans ces conditions, il convenait de mettre en place des politiques d'anticipation, de façon à encourager les flux d'IED et promouvoir le développement de la production, tout en prenant des mesures pour renforcer les liens de production susceptibles d'améliorer l'impact économique de ces investissements. Il semblait nécessaire aussi de chercher à faire en sorte que la plus grande partie de l'aide publique au développement aille vers les pays relativement moins avancés et le plus vulnérables aux chocs externes.

35. Pour que les pays puissent avoir accès à d'autres formes de créances privées et de prises de participation, il fallait aligner sur les normes internationales les pratiques utilisées pour produire une information financière et comptable. On a suggéré de faire de l'augmentation de l'épargne et de l'investissement in-

ternes un objectif à moyen terme, afin d'atténuer la vulnérabilité et la volatilité. En ce qui concerne l'investissement, on a souligné l'importance de la libéralisation du commerce et de l'élargissement de l'accès aux marchés, qui permettaient aux pays d'obtenir les devises étrangères nécessaires pour qu'il s'acquitte de ses obligations de paiement.

36. Les intervenants ont souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes de réglementation et de contrôle des systèmes financiers nationaux en vue d'une gestion prudentielle du passif, et de soutenir les mécanismes d'action conjoncturelle des institutions régionales de façon qu'ils puissent intervenir rapidement en cas de crise.

37. En ce qui concerne de nouvelles sources de financement du développement, les intervenants ont mentionné le rôle de plus en plus important des envois de fonds effectués par les travailleurs migrants, notant que ces transferts se faisaient non seulement entre la région et les pays développés, mais aussi à l'intérieur de la région, et que des mesures pourraient être prises pour renforcer les mécanismes permettant de transformer ces fonds en investissements productifs.

Groupe 3. Rôle clef du commerce en tant que facteur de financement du développement

38. Les intervenants ont fait observer que les exportations étaient une source extrêmement importante de financement des importations et que, d'une façon générale, le commerce était un facteur clef de croissance. Il fallait renforcer la capacité d'exportation de façon à obtenir des ressources extérieures en quantité suffisante et réduire la vulnérabilité du pays aux facteurs externes. Le commerce jouait aussi un rôle décisif dans les petits pays et dans les pays insulaires. Toutefois, les exportations demeuraient peu diversifiées ce qui était source de vulnérabilité aux facteurs externes, et, partant, compromettait la stabilité, l'investissement et la croissance; il fallait créer des conditions propices à la promotion des exportations, grâce à des taux de change réels modérés et stables, de façon à éviter les obstacles à l'exportation et à accroître la compétitivité systémique.

39. S'agissant de la promotion active des exportations, les intervenants ont préconisé une promotion de la diffusion des technologies, étant donné que les cou-

rants commerciaux se faisaient de plus en plus dans un cadre intrasectoriel. La libéralisation du commerce devait donc s'accompagner d'un libre accès aux technologies, afin d'éviter toute inégalité en matière d'accès aux marchés. En même temps, il fallait renforcer la capacité de production et d'exportation par l'octroi d'un financement approprié, facteur vital pour les petits pays qui avaient vu s'affaiblir leurs arrangements d'accès préférentiel.

40. Les intervenants et les membres du groupe ont fait observer que les petits pays avaient besoin d'un soutien temporaire pour améliorer leur accès aux marchés extérieurs ainsi que de règles clairement définies pour les protéger. Ils ont montré combien il était important pour eux de participer comme les autres pays en développement au processus de décision dans le domaine économique. Il convenait de tenir particulièrement compte de leurs problèmes et de leur vulnérabilité et de l'absence de traitement préférentiel, alors que celui-ci devrait être un principe fondamental du système commercial multilatéral. Dans ces conditions, de nouveaux obstacles étaient constamment mis en place qui empêchaient ces pays de profiter réellement des avantages de la mondialisation. On a appelé l'attention sur les programmes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) destinés notamment à garder les marchés ouverts même en cas de crise. Malgré tout, certains petits pays étaient défavorisés en ce qui concerne l'accès aux marchés extérieurs. Les États insulaires avaient donc besoin des ressources et de l'assistance technique qui leur permettent de moderniser et diversifier leur base d'exportation.

41. En conclusion, on a noté que les processus d'intégration jouaient un rôle décisif puisqu'ils favorisaient la diversification des exportations et permettaient d'accroître les exportations de produits relativement plus transformés.

Groupe 4. Contraintes extérieures et surendettement

42. Les intervenants ont noté que l'endettement, l'un des pires obstacles à la croissance et au développement, pouvait avoir de très graves conséquences sur le plan politique, auxquelles tous les pays de la région étaient exposés quel que soit leur niveau de revenu. Les pays les plus pauvres pouvaient bénéficier de programmes d'allègement de la dette; il fallait aussi instituer des programmes analogues à l'intention des autres

pays de la région. De toute façon, ces programmes ne devaient pas être considérés comme remplaçant d'autres sources de financement, surtout l'aide publique au développement. Cette dernière devait reprendre, sur la base des objectifs convenus sur le plan international, et elle devait aller aux pays relativement moins avancés, aux petits États insulaires et aux pays victimes de conflits armés ou de problèmes de drogue.

43. De même, il ne fallait pas considérer que les moratoires pouvaient remplacer des formules de financement d'urgence, en cas de problèmes de liquidité ou de solvabilité. D'une façon générale, il a été recommandé que le rééchelonnement de la dette se fasse selon des principes universels fondés sur des accords conclus volontairement entre les parties intéressées, des mécanismes multilatéraux d'arbitrage et l'appui financier du FMI.

44. On a souligné le rôle joué par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, dont 20 pays avaient bénéficié en 2000. Il fallait rationaliser la procédure que les pays devaient suivre pour bénéficier de cette initiative, de façon à ne pas augmenter le coût du crédit multilatéral ou réduire la capacité qu'ont les institutions internationales de poursuivre leurs programmes de prêt.

45. Un certain nombre d'autres suggestions ont été faites en vue de garantir le succès de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés : elle pouvait être associée à des accords de commerce; c'était certes une forme extrêmement importante d'aide, mais il fallait y voir simplement l'un des éléments du processus permettant aux pays d'obtenir des ressources supplémentaires; les pays relativement avancés devaient prendre en charge une plus grande part de son financement; enfin, les banques régionales et sous-régionales devaient accroître leur participation et devaient modifier les critères d'accès, de façon que des pays à revenu relativement élevé puissent eux aussi en bénéficier.

Groupe 5. Aspects nationaux du financement du développement

46. On a noté que l'épargne et l'investissement internes étaient restés faibles dans les pays de la région. Pour mobiliser des ressources nationales, il fallait donc promouvoir l'épargne et améliorer l'intermédiation financière. Pour ce qui est de la promotion de l'épargne, il fallait tenir compte d'un certain nombre de

facteurs politiques et économiques complexes, y compris la nécessité de renforcer la confiance, et par conséquent la prévisibilité, ainsi que les coûts à court terme d'une telle entreprise. Il fallait faire la distinction entre les incitations à l'épargne et les incitations à la propriété. Il importait aussi d'encourager l'autofinancement, essentiellement par le réinvestissement des bénéfices des sociétés, l'utilisation de l'épargne des ménages et des particuliers à des fins spécifiques, et l'épargne du secteur public.

47. Pour faire en sorte que l'épargne puisse être consacrée plus efficacement au financement de l'investissement, il fallait améliorer la supervision et la réglementation financières en appliquant plus strictement des mécanismes de contrôle et en adoptant une législation plus efficace en matière de réglementation prudentielle; concevoir le marché de capitaux de façon à accroître la transparence et disposer d'une information précise et à jour; enfin, améliorer la gouvernance. Les banques de développement devaient contribuer à faciliter la transformation de l'épargne en investissement.

48. Lors de l'examen des conditions nécessaires pour que les pays profitent plus des avantages offerts par la mondialisation, on a mentionné particulièrement la nécessité de garantir le financement de certains domaines qui offrent des taux de rendement sociaux élevés, mais qui sont vulnérables : exportations, diffusion de technologie, activités d'agents économiques susceptibles de produire des complémentarités, économies d'échelle des coopératives, micro et petites entreprises et autres activités qui contribuent à la stabilité sociale. Dans le même ordre d'idées, on a envisagé une nouvelle structure interne qui comprendrait des fonds d'investissement, des capitaux à risque et des fonds de garantie.

49. Les intervenants ont analysé les apports que la région pouvait offrir à la Réunion internationale de haut niveau. Ils ont souligné le rôle important joué par des facteurs non financiers – dont des mesures législatives – pour attirer des capitaux au moment où l'épargne et l'investissement diminuent. L'attention a été appelée sur les progrès réalisés dans la région dans les domaines des finances publiques, du contrôle et de la réglementation bancaires et de la mise en place de systèmes d'assurance sociale. En ce qui concerne les problèmes restant à régler, on a fait observer qu'on savait peu de chose sur le comportement des différents types d'entreprises dans la région, la façon de dévelop-

per les marchés de capitaux de la région et les moyens d'améliorer la gouvernance financière.

50. Le développement du système financier était l'un des facteurs déterminant le comportement en matière d'épargne et d'investissement qui étaient directement et indirectement touchés par la politique économique. Pour favoriser ce développement un certain nombre de conditions étaient importantes : stabilité macroéconomique; droits de propriété clairement définis et bien protégés; procédures comptables saines; transparence et absence de corruption; obstacles aussi peu nombreux que possible aux activités bancaires non traditionnelles; et création d'un filet de protection efficace.

51. Les intervenants ont commenté les difficultés s'opposant au développement du secteur financier des petits pays et ont noté qu'ils effectuaient moins d'opérations d'intermédiation de l'épargne réelle que de l'épargne monétaire (qui, encore qu'elle influe sur le niveau de l'investissement, ne le détermine pas véritablement). Par conséquent, ces pays devaient continuer à pouvoir compter sur l'appui des organisations multilatérales pendant qu'ils amélioreraient progressivement leur système financier suivant les progrès de leur développement économique.

52. Plus l'économie d'un pays était intégrée au système financier international, plus sa prime de risque influait sur les taux d'intérêt internes. Comme cette prime restait élevée même après la fin d'une crise, l'investissement ne reprenait pas. Pour réduire la prime, il était essentiel de disposer de fonds d'appui, par exemple les lignes de crédit exceptionnelles déjà acceptées comme mécanismes à utiliser en cas de crise provoquée par la contagion. Il fallait aussi développer l'accès à ces lignes de crédit en élargissant la définition de la volatilité et celle de la contagion. Dans de nombreux pays, les conditions d'emprunt étaient déterminées par des facteurs boursiers liés au service de la dette et au rapatriement de bénéfices provenant de l'investissement étranger direct et, dans certains cas, une réduction de la dette publique n'avait aucune influence sur les conditions d'emprunt ou les primes de risque.

IV. Préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau : perspective des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

53. Dans le cadre des travaux de la Consultation régionale, il a été constitué un groupe ouvert à toutes les délégations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui a travaillé parallèlement pour examiner les vues de ces pays membres de la Commission. Le groupe a approuvé une déclaration intitulée « Préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental », dont le texte est reproduit ci-après.

« Préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental »

Nous, représentants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis dans la ville de Bogota, les 9 et 10 novembre 2000, en vue de tenir la Consultation régionale sur la question du financement du développement pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, avons adopté le texte ci-après en tant que contribution de notre région à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, ainsi qu'au processus préparatoire de fond, conformément à la résolution 54/196 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1999.

Considérations politiques

1. Dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), nos chefs d'État et de gouvernement ont dit combien nous sommes préoccupés par les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement dans la mobilisation des ressources nécessaires pour financer leur développement durable et se sont engagés à tout faire pour assurer le succès de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.

2. Un consensus s'est clairement dégagé : les bienfaits de la mondialisation doivent être répartis équitablement de façon à ce qu'ils contribuent à l'élimination de la pauvreté et à la promotion du principe de l'équité sur les plans économique et social à l'intérieur des pays et entre les pays. Nous devons faire face aux enjeux de la mondia-

lisation dans une perspective humaine : le financement international du développement joue un rôle essentiel dans la promotion d'une croissance économique durable et d'un développement social global, ainsi que dans la prévention de l'instabilité sociale et de l'exclusion de certains pays.

3. Dans la meilleure tradition des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, il est temps de faire face aux problèmes que pose le financement du développement à l'échelle mondiale. Il est temps de joindre nos forces pour établir un nouveau consensus mondial, l'objectif étant de faire en sorte que le système économique international fonctionne d'une manière plus juste et plus équitable et de garantir à tous les peuples la sécurité et la possibilité d'élever leur niveau de vie.

4. En s'acquittant de ses fonctions en matière de promotion du développement, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle important dans les efforts internationaux visant à dégager le consensus nécessaire pour effectuer les réformes qui s'imposent en vue d'instaurer un système financier et commercial international plus équitable, plus participatif, plus solide et plus stable, de concert avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, les institutions régionales et un grand nombre d'autres acteurs pertinents à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

5. À cette fin, il importe que le processus de réforme pour la mise en place d'une architecture financière internationale solide et stable soit fondé sur une participation élargie et renforcée des pays en développement aux processus de décision et d'établissement des normes afin de promouvoir l'efficacité des institutions et mécanismes financiers internationaux, au sein desquels tous les intérêts pertinents peuvent être efficacement représentés.

6. Un enjeu important est de redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et international afin de promouvoir la stabilité financière internationale et, à cette fin, d'améliorer les capacités d'alerte rapide, de prévention et d'intervention qui permettent de faire face en

temps voulu à l'émergence et à la propagation des situations de crise financière, en adoptant une perspective globale à long terme tout en demeurant sensible aux problèmes de développement qu'il convient de résoudre dans un cadre qui tienne compte des politiques et priorités nationales en matière de développement.

7. Il est absolument essentiel de mettre en place un système commercial multilatéral juste, équitable et fondé sur le droit, qui soit transparent, non discriminatoire et ouvert à tous, et qui profite à tous les pays, en particulier aux pays en développement. Cela suppose notamment pour ces pays une participation plus efficace à la prise de décisions, un meilleur accès au marché des biens et services qui présentent un intérêt particulier pour eux, ainsi qu'une mise en oeuvre efficace et intégrale des systèmes de traitement spécial et préférentiel.

8. La Réunion de haut niveau devrait permettre d'élaborer un programme élargi pour traiter, dans une optique globale, des questions nationales, internationales et systémiques ayant trait au financement du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Ce programme mondial, d'orientation pratique, doit porter la coopération internationale pour le développement sur un plan politique plus élevé.

9. En tenant compte des préoccupations énoncées au paragraphe 12, le programme doit aborder de manière globale les questions indissociables ayant trait à la mobilisation des ressources financières nécessaires au développement afin, notamment : a) d'élargir les investissements étrangers directs et autres formes de financement du développement de sources privées à un plus grand nombre de pays, notamment ceux qui sont actuellement marginalisés et n'en bénéficient pas; b) d'accroître le rôle du commerce dans le financement du développement, en permettant à tous les pays en développement de participer pleinement au commerce international et en garantissant à leurs exportations l'accès aux marchés internationaux sans aucune discrimination; c) de renforcer la coopération financière internationale pour le développement en réaffirmant les niveaux de l'aide publique au développement et l'engagement d'y consacrer 0,7 % du produit intérieur brut; d) de gagner le pari de trouver une

solution durable au problème de la dette extérieure. Il devrait également aborder les questions systémiques et chercher à renforcer la cohérence des systèmes financiers et commerciaux internationaux afin de soutenir le développement.

10. La réunion de haut niveau offrira à la communauté internationale une occasion historique de créer ensemble un nouveau partenariat mondial pour le développement, qui mettra l'accent sur la promotion de l'équité sur les plans économique et social à l'échelle de la planète, tout en répondant aux besoins particuliers des pays et des groupes sociaux vulnérables.

Préoccupations concernant le financement du développement

11. Malgré les nombreuses difficultés auxquelles nos pays sont aux prises, ils se sont employés, au cours des 10 dernières années, à réaliser la croissance économique dans l'équité, comme en témoignent notamment les progrès accomplis dans les domaines ci-après : gestion macroéconomique, assainissement des finances publiques, libéralisation économique et commerciale, stabilisation des prix, relance et intensification de l'intégration économique régionale et développement de la coopération Sud-Sud.

12. Toutefois, nous avons en matière de financement du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de sérieuses préoccupations qu'il faudrait prendre en considération dans les efforts visant à créer un environnement international favorable qui compléteront ceux que nous déployons au plan interne. Ces préoccupations sont notamment les suivantes :

- a) Vulnérabilité de nos économies à l'instabilité des sources de financement externes;
- b) Inégalité en matière d'investissements étrangers directs et accès inégal aux marchés de capitaux privés;
- c) Difficulté à accéder aux ressources nécessaires pour financer plusieurs activités à rendement élevé sur le plan social et du point du développement durable;
- d) Clauses et conditionnalités imposées pour l'accès à ces ressources, ainsi qu'aux sources de financement internationales;

e) Nécessité de renforcer le financement fourni par les banques multilatérales de développement;

f) Capacité limitée du Fonds monétaire international et des banques de développement de fournir des liquidités pour la prévention et la résorption des crises;

g) Obstacles que l'existence de conflits internes pose à l'allocation de ressources aux programmes de développement;

h) Limitations que le niveau d'endettement élevé impose au développement de certains pays à revenu intermédiaire et à faible revenu de la région;

i) Difficultés liées à la mise en oeuvre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés dans un cadre de responsabilité commune et différenciée, tout en tenant compte d'un partage équitable des coûts;

j) Niveau insuffisant de l'aide publique au développement pour les pays qui en ont besoin;

k) Limitations actuelles à l'accès aux marchés régionaux et internationaux pour l'exportation des biens et services qui présentent de l'intérêt pour la région.

l) Nécessité de renforcer la capacité de l'ONU de s'acquitter de son mandat en matière de développement et de remédier à sa marginalisation dans la prise des décisions économiques;

m) Nécessité de redresser les déséquilibres entre les pays dans le domaine commercial, notamment en appliquant efficacement les mesures de traitement spécial et préférentiel et en honorant les engagements; d'éliminer les barrières commerciales qui limitent l'accès des pays en développement aux marchés des pays industrialisés; d'intégrer les priorités des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales et d'assurer la pleine participation de ces pays au processus de décision;

n) Absence de progrès dans l'établissement de l'indice de vulnérabilité;

o) Problèmes que pose l'érosion des préférences commerciales, contraintes au niveau de

l'offre et problèmes liés aux efforts de diversification des pays à faible économie et des petits États insulaires en développement.

Observations finales

13. Nous accueillons avec satisfaction le document établi par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes intitulé « Crecer con estabilidad. El financiamiento del desarrollo en el nuevo contexto internacional » (Croissance et stabilité : financement du développement dans le nouveau contexte international) [LC/G.2117 (CONF.89/3)] et prenons acte de ses recommandations.

14. Nous exprimons notre profonde gratitude à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la Banque interaméricaine de développement et à la CNUCED pour leur contribution à cette consultation régionale.

15. Nous remercions également le Gouvernement colombien pour sa contribution et pour avoir accueilli cette réunion, et nous nous engageons à faire en sorte que le présent document soit pris en considération en tant que contribution de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à la Réunion de haut niveau et à son processus préparatoire de fond. »

V. Autres interventions

54. Deux délégations ayant demandé que leurs déclarations figurent dans le rapport, celles-ci sont reproduites ci-après.

Déclaration du représentant de Sainte-Lucie, au nom des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)

« Les États des Caraïbes tiennent à remercier le Gouvernement colombien d'avoir bien voulu accueillir la Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le financement du développement.

Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir participer à cette manifestation qui, à notre avis, aurait dû avoir lieu il y a bien longtemps. Nous pensons également que le financement du développement aurait dû faire l'objet de la pre-

mière conférence internationale étant donné que c'est le fondement même de l'établissement et du financement d'un programme de développement. Il s'agit du chaînon vital qui manque dans le programme de développement, sans lequel aucun programme de développement ne pourrait être exécuté.

Nous nous félicitons donc de voir, bien que l'ordre soit inversé, le financement du développement examiné au niveau mondial en ce début du siècle. Le financement du développement est une question importante pour les petits États, en particulier les pays de petite taille économique et les petits États insulaires en développement des Caraïbes qui sont aux prises avec d'énormes problèmes liés au financement de leur développement, qui tiennent à leurs faiblesses intrinsèques et à leur sensibilité à une économie hostile en cours de mondialisation.

Bien que six points soient inscrits à l'ordre du jour, nous nous occuperons essentiellement du commerce, des aspects systémiques et d'un environnement international porteur.

Les flux financiers mondiaux sont, relativement, beaucoup plus importants que les flux commerciaux; il n'empêche que, pour la plupart des pays en développement, les pertes de revenus dues aux restrictions commerciales sont beaucoup plus élevées que leur sources financières extérieures, si bien que, du point de vue de leur importance relative, l'ouverture des marchés des pays développés à davantage de produits provenant de pays en développement suscite davantage d'entrées de capitaux que de sorties.

Il ne faut toutefois pas s'arrêter à l'ouverture des marchés. En effet, la capacité d'exportation et l'accès à la technologie sont des préalables au bénéfice de l'augmentation de l'accès au marché, ce qui est d'autant plus important que les ressources produites par les échanges doivent être transformées en importations de l'étranger. L'évolution de la technologie a été telle que les biens manufacturés qui sont produits par les pays en développement qui ont diversifié leurs exportations se comportent généralement exactement de la même manière que les produits primaires, avec une chute des cours et, partant, une baisse des termes de l'échange par

rapport aux biens manufacturés provenant des pays développés.

L'économie mondiale repose sur trois piliers – financier, monétaire et commercial – et trois grandes institutions, la Banque mondiale, le FMI et l'OMT, qui assument des fonctions particulières dans ces domaines.

La mission de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) et de l'OMT demeure la libéralisation des échanges visant à réaliser la croissance économique. Pourtant, on constate que la libéralisation s'est produite essentiellement sur les marchés des pays en développement et que les domaines intéressant les pays en développement où ils ont un avantage relatif sont toujours protégés dans les pays développés. En fait, on estime que les pays en développement auraient à gagner 100 milliards de dollars pour financer leur développement si les pays développés réduisaient leurs barrières commerciales de 50 %.

Les chiffres de 1997 montrent que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui constituent 9 % de la population mondiale, soit environ 1 milliard sur les 6 milliards que compte la planète, représentent 86 % du PIB mondial, 82 % des exportations mondiales, 68 % des investissements étrangers directs et 91 % de l'ensemble des utilisateurs de l'Internet, avec 80 % des sites Web fonctionnant en anglais.

Plus de 60 % de la population mondiale, soit quelque 5 milliards d'habitants du monde en développement, répartis entre quelque 160 pays partagent 13 % seulement du PIB mondial, 17 % des échanges mondiaux et 6,5 % de l'utilisation de l'Internet, tandis que les écarts de revenu et le fossé entre riches et pauvres continuent de se creuser entre pays développés et pays en développement.

Lorsque les ordonnateurs de l'économie mondiale ont formulé des politiques et constitué des institutions après la Deuxième Guerre mondiale afin de mondialiser l'économie, ils étaient animés de l'espoir de réaliser le plein-emploi, la stabilité financière, une répartition plus équitable des revenus et les avantages du libre-échange, tout en respectant les règles des systèmes financiers et commerciaux internationaux. Cet ensemble

de règles fixées par les pays développés est toujours appliqué par ceux-ci, au mépris des différents atouts et stades de développement des pays en développement et des différences de dotation en ressources naturelles. Ce système ignore, depuis maintenant 50 ans, les écarts et les inégalités flagrantes du système d'échanges actuel.

Il convient de noter que les pays développés n'ont libéralisé qu'en partie leurs marchés et encore, après s'être dotés des infrastructures et d'avoir atteint les stades de développement nécessaires à la libéralisation. Et même alors, des dispositions particulières ont été prises pour tenir compte des pays défavorisés et à économie faible, dans le cadre du Plan Marshall d'aide au développement et à l'intégration dans l'économie mondiale.

Il n'empêche qu'un traitement particulier et différencié visant à aider les pays en développement à combler les écarts et à faire face aux différences reste pour l'essentiel lettre morte. On ne tient toujours pas compte des limites, des vulnérabilités intrinsèques et des faiblesses structurelles des petits et des faibles qui sont gravement marginalisés dans une économie qui va en se mondialisant rapidement.

Le commerce demeure l'une des principales sources du financement du développement pour nombre de pays en développement, notamment les petits États des Caraïbes. En fait, nous souffrons de l'inconvénient structurel d'une base économique étroite et d'une forte dépendance à l'égard d'un seul produit de base, qui représente plus de la moitié des recettes d'exportation actuelles d'un pays comme Sainte-Lucie. Les revenus des petits États en développement sont de 25 % plus instables que ceux des pays plus grands et la population des petits pays est moins armée pour se prémunir sur le plan intérieur contre les perturbations des recettes. Un exemple actuel est la libéralisation d'un produit agricole du fait de l'érosion des préférences commerciales accordées en tant qu'aide au développement aux pays défavorisés. La faible diversification de la production et des échanges ainsi que la vulnérabilité aux catastrophes naturelles expliquent en grande partie l'instabilité des revenus des petits États. En fait, la libéralisation du secteur agricole a coûté à

Sainte-Lucie environ la moitié de ses recettes d'exportation. Il en est de même d'autres pays des Caraïbes.

La vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux chocs extérieurs, ainsi que l'étroitesse des marchés et de la base économique ne sont que des aspects des énormes problèmes auxquels ont à faire face les pays à économie étroite. Il y en a d'autres : coût élevé de l'énergie et des transports, faiblesse des capacités humaines et institutionnelles, non seulement dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé, que vient compliquer l'éparpillement des populations. Il en résulte pour les pays à économie étroite un coût de développement élevé.

Les États des Caraïbes cherchent à diversifier, mais il leur faut des périodes de transition raisonnables et un financement suffisant. Les efforts de diversification sont déjà gravement contrecarrés par l'OCDE dans le secteur des services financiers.

C'est pourquoi nous demandons que les graves préoccupations particulières des petits pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes soient prises en compte comme il convient dans le dispositif du document final de la Consultation régionale, et que l'on s'efforce en particulier de compenser les pertes des termes de l'échange.

Dans le contexte plus large du financement du développement, il y a d'autres éléments importants que la CARICOM voudrait voir abordés dans les mesures recommandées dans le document final de la Consultation.

On a déjà évoqué les inégalités flagrantes que présente l'économie mondiale, qui sont dans une large mesure imputables à ses déséquilibres structurels, en particulier l'absence de démocratie dans les décisions des institutions monétaires, financières et commerciales. C'est pourquoi nous demandons une réforme et la participation effective des pays en développement. Nous voudrions également que l'ONU joue davantage un rôle central, étant la seule institution internationale légitime qui a pour mandat d'assurer la répartition équitable des avantages de l'économie mondiale. À ce propos, il importe de renforcer le rôle de

l'ONU pour ce qui est de la cohérence et de la coordination des politiques.

Un autre facteur important du financement du développement dans les pays en développement est l'APD. L'ONU a approuvé un objectif de 0,7 % du PIB pour l'aide aux pays en développement. La différence avec le chiffre effectif de 0,24 % est de plus de 100 milliards de dollars, qui sont refusés chaque année à l'action de développement des pays en développement.

Or, bien que l'économie des pays développés n'ait jamais été aussi forte, l'APD continue de baisser. Le document final de la Consultation régionale doit dénoncer ce refus d'aide au développement.

La dette écrasante des pays en développement est un autre obstacle de taille qui détourne à l'avantage des pays développés des fonds dont les pays en développement ont un besoin pressant pour assurer leur développement. L'annulation de la dette libérerait 2 554 milliards de dollars pour le financement du développement des pays en développement. Il importe de lancer un appel pressant pour que la dette des pays pauvres soit annulée et leur permettre de se développer et de profiter de l'économie mondiale.

Le financement du développement est absolument vital pour les pays en développement. C'est notre dernière chance de ce millénaire de revendiquer la promesse du libre-échange pour nos populations pauvres et nos économies sous-développées. Ce sera la seule chance du début du nouveau millénaire d'assurer l'égalité dans le partage des avantages de l'économie mondiale et de la sécurité, de la paix et du développement pour nos populations. »

Déclaration du représentant des États-Unis d'Amérique

« Les États-Unis remercient le Gouvernement colombien d'avoir accueilli cette consultation et tient à remercier la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'avoir organisée.

Cette réunion régionale vient à point nommé et est indispensable dans le cadre des préparatifs concernant le financement du développe-

ment. Nous saluons la participation des ministres des finances de nombreux pays d'Amérique latine et les encourageons à continuer de participer aux préparatifs et à la réunion finale.

Nous nous félicitons que les ministres des finances de nombreux pays d'Amérique latine aient souligné lors de cette conférence l'importance de bonnes politiques économiques et sociales, de la libéralisation des échanges, d'une bonne gouvernance, de la primauté du droit et de la démocratisation.

L'expérience montre que rien ne saurait remplacer de bonnes politiques si l'on veut progresser durablement sur la voie du développement économique et social.

Par ailleurs, nous apprécions à sa juste valeur l'action que le Gouvernement colombien a menée au titre de la Déclaration de Bogota et recommandons à l'examen de la CEPALC les recommandations ci-après en matière de politique nationale qui concernent dans la Déclaration d'importantes mesures propres à régler certains problèmes clefs du financement du développement auxquels se heurte la région :

- Maintien de règles fondamentales stables et transparentes propres à sauvegarder les droits des propriétaires des ressources financières et des biens de production face aux pouvoirs ou décisions discrétionnaires d'intérêts publics et privés de tierces parties;
- Consolidation ou renforcement des politiques d'aménagement budgétaire, notamment par l'accroissement de la productivité des dépenses publiques, le renforcement des régimes fiscaux, l'introduction de fonds de stabilisation des recettes publiques, une meilleure transparence dans les comptes budgétaires et des moyens efficaces d'évaluation et de financement des garanties explicites et implicites accordées par l'État;
- Mise en place ou consolidation de politiques dynamiques d'encouragement de l'investissement étranger direct et autres flux de capitaux à long terme;
- Garantie de la solvabilité du système bancaire, prévention des risques systémiques et

bonne gestion des risques et conditions de crédit et des monnaies;

- Amélioration des méthodes d'établissement des données financières et comptables conformément aux normes internationales.

Nous sommes convaincus que ces recommandations constituent un apport très utile au financement du développement. Nous engageons le Comité préparatoire de la Réunion de haut niveau à tenir compte de ces recommandations lors de l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion finale.

Pour les États-Unis, l'ordre du jour préliminaire de la réunion finale devrait être affiné, de manière à traduire un consensus international.

Nous engageons le Comité préparatoire à axer la réunion finale sur les thèmes ci-après, sur lesquels les États membres s'accordent déjà largement :

- Mobilisation de ressources financières internes pour le développement – formulation et application de politiques macro-économiques et développement du secteur financier privé;
- Importance de la transparence, d'une bonne gouvernance et de la primauté du droit pour la mobilisation de ressources internationales en vue du développement – flux de capitaux privés, investissement étranger direct, APD et allègement de la dette;
- Importance d'une bonne utilisation des ressources du développement et, en particulier, promotion de l'entreprise privée et de services sociaux de base;
- Commerce – libéralisation et coopération aux niveaux mondial, régional et national, et renforcement des capacités concernant le commerce en vue d'une croissance s'appuyant sur les échanges.

Le Comité préparatoire devrait s'efforcer d'éviter toutes questions particulièrement délicates qui risqueraient de faire échouer la réunion finale. Par exemple, nous jugeons inquiétant que l'on tienne à attribuer à l'ONU un rôle de fond dans les travaux des institutions financières internationales. Chercher à imposer des prescriptions

de l'ONU à ces institutions revient à empiéter sur leur autonomie en matière d'organisation et de décision et ne peut qu'aller à l'encontre du but recherché, en particulier au moment où leur apport est plus nécessaire que jamais pour assurer le succès du financement du développement.

À ce propos, nous tenons à souligner l'importance d'une étroite concertation entre l'ONU et la Banque mondiale, le FMI et, selon qu'il convient, l'OMC, en vue de l'élaboration du programme de financement du développement, afin qu'il ne leur cause pas de problèmes, et qu'ils puissent y apporter une contribution de fond utile. »

Annexe

Liste des membres des groupes de travail

Groupe de travail 1

La prévention et la gestion des crises extérieures : aspects systémiques et politique nationale

Présentateur

José Antonio Ocampo, Secrétaire exécutif de la CEPALC

Membres

Juan Manuel Santos, Ministre colombien des finances et du crédit public

Nicolás Eyzaguirre, Ministre chilien des finances

Antonio Gustavo Rodrigues, Secrétaire adjoint aux affaires internationales du Ministère brésilien des finances

Roberto Guarnieri, Président exécutif du Fonds latino-américain de réserve

Reinhard Munzberg, Représentant spécial du Fonds monétaire international auprès de l'Organisation des Nations Unies

Federico Rengifo, Vice-Ministre colombien des finances et du crédit public

Groupe de travail 2

L'accès aux ressources extérieures aux fins du financement du développement

Présentateur

Andras Uthoff, Coordonnateur des études spéciales au Bureau du Secrétaire exécutif de la CEPALC

Membres

Leonel Baruch Goldberg, Ministre des finances du Costa Rica

Manuel Fragoso Díez, Directeur adjoint des finances pour l'Amérique du Sud, Ministère mexicain des finances et du crédit public

Luis Enrique Berrizbeitía, Vice-Président de la Société andine de développement

Jan Kregel, Conseiller principal, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Eduardo Fernández Arias, Directeur de recherches économiques, Banque interaméricaine de développement

Jairo Montoya, Vice-Ministre colombien des affaires étrangères

Groupe de travail 3

Rôle clef du commerce en tant que facteur de financement du développement

Présentateur

Reinaldo Bajraj, Secrétaire exécutif adjoint de la CEPALC

Membres

Alister McIntyre, Conseiller technique principal du Mécanisme régional de négociation des Caraïbes, Communauté des Caraïbes

Clemens Boonekamp, Directeur de la Division de l'examen des politiques commerciales, Organisation mondiale du commerce

Jan Kregel, Conseiller principal, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Groupe de travail 4**Contraintes extérieures et problèmes de surendettement***Présentateur*

José Antonio Ocampo, Secrétaire exécutif de la CEPALC

Membres

Marcos Carías, Conseiller à la dette extérieure, Ministère hondurien des finances

Ewart Williams, Conseiller principal, Hémisphère occidental, Fonds monétaire international

Alister McIntyre, Conseiller technique principal du Mécanisme régional de négociation des Caraïbes, Communauté des Caraïbes

Groupe de travail 5**Aspects nationaux du financement du développement***Présentateur*

Manuel Marfán, expert en développement économique, Bureau du Secrétaire exécutif de la CEPALC

Membres

María Cecilia Otoyá, Présidente de l'Institut colombien du développement industriel

Gert Rosenthal, Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies

Guillermo Perry, économiste principal pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Banque mondiale

Courtney Blackman, expert en systèmes des banques centrales dans les pays en développement, ancien Président de la Banque centrale de la Barbade

Roberto Frenkel, Directeur, Banco de la Provincia de Buenos Aires, Argentine